



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D001976I0-DE

**E X T R A I T N°001976**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC BONGRAINE-VENTE ILOT B1-  
DEMANDE D'AUTORISATION DE COMPLEMENT DE VENTE AU PROFIT DE LA  
SCCV M**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

**DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00197710-DE

**E X T R A I T N°001977**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE AGRAMB / ENSAM A TALENCE**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau valide à l'unanimité le principe de cette opération et autorise le directeur général ou toutes personnes dûment habilitées, à signer la convention et les contrats et marchés nécessaires à la réalisation de cette opération.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

---

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00197810-DE

**E X T R A I T N°001978**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

---

**Séance du 03 juillet 2026**

---

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : OPE-EYSINES-ZAC CARES CANTINOLLE-ILOT C5- DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE AU PROFIT DE BOUYGUES IMMOBILIER**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R 421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE : ABSTENTIONS : Voix POUR : 7

## DELIBERE

**ARTICLE 1** : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00197910-DE

**E X T R A I T N°001979**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : OPE-BORDEAUX-PORTE DES CHARENTES-RUE PROMIS  
ET RUE HENRI DUNANT-DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION  
AUPRES DE MESOLIA**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des  
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de  
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :                                      ABSTENTIONS :                                      Voix POUR : 7

---

**DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau valide à l'unanimité le prix d'achat et le plan de financement de cette opération.

**ARTICLE 2** : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer l'acte authentique d'achat correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198010-DE

**E X T R A I T N°001980**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : BORDEAUX – PRU LES AUBIERS LE LAC – VENTE A LA VILLE DE BORDEAUX EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'ANIMATION**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de vente et de constitution de servitudes correspondant le tout avec si besoin faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

**ARTICLE 2** : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de dépôt de l'état descriptif de division en volume et tout document de découpage nécessaire à la vente.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

---

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D001981I0-DE

**E X T R A I T N°001981**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

---

**Séance du 03 juillet 2026**

---

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : OPE-BORDEAUX LA BENAUGE-CREATION DE SERVITUDES**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R 421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des  
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de  
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer l'acte de constitution de servitudes de passage réciproques à titre gratuit sur et au bénéfice de sa propriété, les bâtiments C et L, résidence La Benaugue à Bordeaux, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198210-DE

**E X T R A I T N°001982**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION -  
ACQUISITION D'ENVIRON 26 LOGEMENTS COLLECTIFS – LA PERLERIE – 2  
AVENUE DE LA SOMME, MERIGNAC**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des  
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de  
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :                                      ABSTENTIONS :                                      Voix POUR : 7

---

**DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient  
et le plan de financement.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

---

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198310-DE

**E X T R A I T N°001983**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

---

**Séance du 03 juillet 2026**

---

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION -  
ACQUISITION D'ENVIRON 17 LOGEMENTS COLLECTIFS – DOMAINE  
DE NOHANT – 3 ALLEE GEORGE SAND, BORDEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des  
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de  
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :                                      ABSTENTIONS :                                      Voix POUR : 7

---

**DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient  
et le plan de financement.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198410-DE

**E X T R A I T N°001984**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DÉLIBÉRATION : CONSTRUCTION DE 68 LOGEMENTS ETUDIANTS ET LOCAL BUREAU – MAISON BLEUE – ROUTE DE TOULOUSE – VILLENAVE-D'ORNON**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;  
Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,  
Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

**DELIBERE**

---

**ARTICLE 1** : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention et le type de financement (programmation)



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198510-DE

**E X T R A I T N°001985**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## II. **DÉLIBÉRATION : CONSTRUCTION DE 67 LOGEMENTS ET 187 PLACES DE STATIONNEMENTS - ILOT B114-1 - RUE DE LA ROTONDE - BORDEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

*Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1 :** Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention le prix de revient et le plan de financement,

**ARTICLE 2 :** Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à :

- demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur, et signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et tout avenant éventuel



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D001986I0-DE

**E X T R A I T N°001986**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : REHABILITATION 9 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE CROIX DE SEQUEY - BORDEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

*Attendu que le résultat du vote est le suivant :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1 :** Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention.

**ARTICLE 2 :** Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- Lancer l'ensemble des diagnostics préalables aux travaux de réhabilitation,
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198710-DE

**E X T R A I T N°001987**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : REHABILITATION 11 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE DANDICOLLE - BORDEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

*Attendu que le résultat du vote est le suivant :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1 :** Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention.

**ARTICLE 2 :** Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- Lancer l'ensemble des diagnostics préalables à la réhabilitation,
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

---

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION  
033-398731489-20260703-D001988I0-DE

**E X T R A I T N°001988**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

---

**Séance du 03 juillet 2026**

---

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : REHABILITATION 1 LOGEMENT INDIVIDUEL EN DIFFUS AU 4 IMPASSE DU CHAI – LE TAILLAN MEDOC**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

*Attendu que le résultat du vote est le suivant :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1 :** Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention.

**ARTICLE 2 :** Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- Lancer l'ensemble des diagnostics préalables à la réhabilitation,
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00198910-DE

**E X T R A I T N°001989**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

**Séance du 03 juillet 2026**

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

**II. DELIBERATION : REHABILITATION 1 LOGEMENT INDIVIDUEL EN  
DIFFUS AU 48 BOULEVARD ALBERT BRANDENBURG - BORDEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

*Attendu que le résultat du vote est le suivant :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

**DELIBERE**

---

**ARTICLE 1 :** Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention

**ARTICLE 2 :** Le Bureau autorise à l'unanimité

Le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- Lancer l'ensemble des diagnostics préalables à la réhabilitation,
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



**A Q U I T A N I S**

Office Public de l'Habitat  
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260703-D00199010-DE

---

**E X T R A I T N°001990**  
du  
**REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**  
du  
**Bureau d'AQUITANIS**  
**Office Public de l'Habitat**  
**de Bordeaux Métropole**

---

**Séance du 03 juillet 2026**

---

Aujourd'hui, le **vendredi trois juillet deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègle, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice-Présidente.

**PRÉSENTS :**

Mme Monique BALESTIBAUD, Mme Fatiha BOZDAG, M. Jean-François EGRON,  
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG

## **II. DELIBERATION : REHABILITATION 183 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE SAINT AMAND - BORDEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;*

*Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,*

*Attendu que le résultat du vote est le suivant :*

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

---

### **DELIBERE**

---

**ARTICLE 1 :** Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention.

**ARTICLE 2 :** Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- Lancer l'ensemble des diagnostics préalables aux travaux de réhabilitation,
- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.